

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2015**

SOUS-PREFECTURE  
09 DEC. 2015  
légalement convoqué

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 15  
présents : 14  
votants : 15

L'an deux mil quinze  
le premier décembre deux mil quinze à vingt heures  
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT  
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la Présidence de M. Jean GIBLAINE, Maire.

Date d'affichage :

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2015

Présents : GIBLAINE Jean, LAMÉ Jean-Yves, HAQUIN Mickaël, OGEL Sophie, LEBRAS Guy, BERECHET Emmanuel, CROMBEZ Kévin, GUICHARD Fabienne, MORDEL Michel, PELTAIS Pierrick, GABORIEAU Cédric, TOSTIVINT Sébastien, LEMARCHAND Nadine, TOURTONDE Laurent.

7 décembre 2015

Absente excusée : BIET Sylvie (pouvoir à BERECHET Emmanuel)

Secrétaire : OGEL Sophie

N° 12/2015/01/01 : Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Depuis fin 2014, la communauté de communes du Pays de Du Guesclin étudie la possibilité de fusionner et de créer avec d'autres communautés de communes un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ce projet mené par un comité de pilotage, a été réalisé en parallèle du SDCI, et est le fruit d'une volonté commune de construire un territoire cohérent. Deux études ont été menées en parallèle : un rapprochement avec Dinan Communauté ou avec Lamballe Communauté. Dans ce cadre, un diagnostic territorial et une étude financière et fiscale ont été réalisées.

Le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet, tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :

PROJET	COMMUNAUTES DE COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2015
PROJET N°1	CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo	149 247
PROJET N°2	CC Lanvollon Plouha - CC du Leff	30 677
PROJET N°3	Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre	70 819
PROJET N°4	CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan	30 192
PROJET N°5	Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur	61 627

PROJET N°6	Cidéral - CC Hardouinains Mené - CC Mené - communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec	52 079
PROJET N°7	Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
PROJET N°8	Paimpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac	68 246
PROJET N°9	CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat	25 305

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

Monsieur le Maire rappelle que différentes réunions ont été organisées à ce sujet depuis plusieurs mois maintenant, notamment deux réunions de travail avec des présentations des projets de fusion par Dinan Communauté (le 16 novembre) et par Lamballe Communauté (le 19 novembre). Il précise que globalement, ce sujet a fait l'objet de 6 à 7 heures d'informations pour le Conseil Municipal de Mégrit.

Monsieur le Maire rappelle que la date de vote prévue ce jour a été maintenue, ce qui n'est pas le cas pour plusieurs communes du canton.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier sur la partie concernant notre collectivité. La question posée à l'assemblée est :

- « approuvez-vous, oui ou non le SDCI présenté par le Préfet » ?
- Dans la négative, quelle contreproposition souhaitez-vous émettre ?

Après accord de l'ensemble du Conseil Municipal, le vote est organisé à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 15

Nombre de oui : 9

Nombre de non : 6

Le schéma départemental de coopération intercommunale présentée par le Préfet est approuvé.

Le Maire,  
Jean GIBLAINE.


